

Inscription aux Écoles de SEIGNELAY.

- Pièces d'identité des parents.
- Fiche de renseignements complétée.
- Pièce justificative de domicile (EDF, GDF ...)
- Livret de Famille.
- Carnet de Santé (vaccinations DT Polio à jour)
- Pour les parents divorcés, la copie du jugement de divorce confiant la garde de l'enfant à un des conjoints.
- Pour les parents séparés, l'extrait de la décision judiciaire ou une attestation sur l'honneur fixant la résidence principale de l'enfant.
- Dérogation (pour une demande d'école hors secteur)
- Certificat de radiation en cas de changement d'école.
- Attestation d'assurances scolaires